

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE la firme Manaction inc. a présenté une offre de services en 2 volets, le premier au montant de 5 950 \$ avant taxes basé sur la liste qui fut préparé par les services de sécurité incendie et le second, au montant de 6 450 \$ avant taxes, basé sur le recensement exhaustif de chaque service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'avoir un rapport d'évaluation le plus fiable possible qui représente bien la réalité de chacun des services ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Martin Loiselle, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Bernard, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la proposition volet 2 de la firme Manaction inc. datée de mars 2026 au montant de 6 450 \$ plus taxes et frais de déplacement ;

QUE chacune des trois (3) municipalités acquitte à part égale la facture de Manaction inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

26-04-081 4. Demande d'aide financière - Programme Fonds régions et ruralité - projet d'accompagnement stratégique

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville désire présenter un projet d'accompagnement stratégique visant les municipalités de Marieville, Richelieu et Saint-Mathias-sur-Richelieu afin d'analyser la possibilité de regrouper, d'une manière quelconque nos services de sécurité incendie, dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Roxane Millette, appuyée par madame la conseillère Chantal Veilleux, IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu :

- s'engage à participer au projet d'accompagnement stratégique;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- nomme la Ville de Marieville organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- désigne le maire et le directeur général pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

26-04-082 5. Création d'un poste de directeur / directrice du Service des loisirs et nomination

CONSIDÉRANT les besoins croissants au Service des loisirs et l'augmentation de l'offre de services ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU**

Le 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de créer un poste de directeur·trice des loisirs dont la personne représentera également la Municipalité sur les différentes tables de concertation de la région ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Pierre-Yves Viens, appuyée par madame la conseillère Marie-Claude Paquet, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la création d'un poste de directeur·trice du Service des loisirs ;

DE PROCÉDER à la nomination de madame Annie McDonald à ce poste ;

D'AUTORISER le directeur général et le maire à conclure et signer son nouveau contrat de travail pour et au nom de la Municipalité ;

D'AUTORISER la Municipalité à publier une offre d'emploi afin de combler le poste de coordonnateur·trice des loisirs laissé vacant par la nomination de madame McDonald.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

6. Période de questions

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser leurs questions.

Aucune question n'a été posée.

26-04-083 7. Clôture de la séance

CONSIDÉRANT QUE les points à l'ordre du jour sont épuisés;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de questions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Marie-Claude Paquet, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Bernard, IL EST RÉSOLU que la séance soit levée à 18h07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers·ères

Denis Meunier
Directeur général et greffier-trésorier

Sylvain Casavant
Maire

Certificat de disponibilité

Je, Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Denis Meunier
Directeur général et greffier-trésorier